



Avis à la population d'Echarlens

ADMINISTRATION

Assemblée communale

La prochaine assemblée communale est fixée au **mercredi 28 mai 2014 à 20h00** au Restaurant de la Croix-Verte à Echarlens.



- ❖ Merci de répondre favorablement à cette assemblée communale du printemps 2014 (assemblée des comptes 2013). C'est avec un immense plaisir que le Conseil communal vous y attend.
 - ❖ Profitez de ce rendez-vous pour recevoir toutes les informations utiles liées à votre région et à votre commune.
 - ❖ C'est le moment idéal pour poser vos questions, transmettre vos remarques, etc.
 - ❖ C'est aussi un moment d'amitié et de rencontre à ne pas manquer.
 - ❖ Une petite verrée est offerte aux participants en fin d'assemblée.
-

Bureau communal

Tél : 026 915 20 20

Fax : 026 915 36 20

email : commune@echarlens.ch

N'oubliez pas notre site internet www.echarlens.ch sur lequel vous pouvez consulter toutes les informations utiles liées à notre commune.

Horaire de l'administration communale

Lundi après-midi de 14h00 à 18h00

Mercredi matin de 08h00 à 12h00

Vendredi après-midi de 14h00 à 17h00

Suite à la nomenclature des rues, nous vous prions de prendre bonne note de la nouvelle adresse de l'Administration communale : **Route du Village 3, 1646 Echarlens**

L'Administration communale sera fermée **du mercredi 31 juillet au vendredi 15 août 2014. Réouverture le lundi 18 août 2014 à 14h00.** Nous vous prions, dès lors, de prendre toutes vos dispositions pour l'établissement des cartes d'identité. Le cas échéant vous pouvez vous rendre au Service de la population et des migrants à Granges-Paccot (☎ 026 305 15 26)

Déchetterie

Le ramassage des déchets ménagers s'effectue tous les vendredis. Les sacs à poubelles consignés doivent être déposés aux endroits désignés **UNIQUEMENT depuis le vendredi matin à partir de 6h00.**

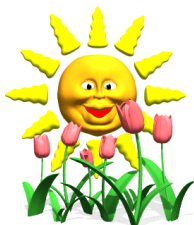
Nous vous rappelons toutefois que deux containers sont à votre disposition à la déchetterie pour déposer les sacs à poubelles officiels (sacs rouges).

Déplacement des dates en raison de fêtes et jours fériés :

Vendredi Saint : Jeudi 17 avril 2014

Ouverture de la déchetterie

HORAIRE D'ETE
du 1^{er} mai au
31 octobre



HORAIRE D'HIVER
du 1^{er} novembre
au 30 avril



Mardi de 18h00 à 20h00

Jeudi de 18h00 à 20h00

Samedi de 10h00 à 12h00

Mardi de 17h00 à 19h00

Samedi de 10h00 à 12h00

Primes de fin d'études

La Commune octroie une gratification unique à toute personne obtenant **son diplôme de fin d'apprentissage ou d'études**.

Sur présentation du **CFC ou du diplôme**, vous recevrez la somme de CHF 500.00



Sacs poubelles offerts aux enfants de 0 à 3 ans

Comme à l'accoutumé, 4 rouleaux de sacs poubelles de 35 litres, par enfant et par année, sont offerts. Ils sont à disposition au secrétariat communal durant les heures d'ouverture.



Programme de tir 2014 – Stand de tir à Echarlens

Le programme de tir 2014 ainsi que le plan de barrage pour le stand de tir sont affichés au pilier public et peuvent être consultés sur le site internet de la Commune d'Echarlens.

Durant ces périodes d'utilisation du stand de tir pour des concours ou des exercices, nous vous demandons de bien respecter la consigne de sécurité sur la route du « Sapièr ». Lors de ces séances de tir, il y a deux barrières qui sont abaissées, elles ne doivent pas être franchies.

Révision du Plan d'aménagement local de la commune (PAL)



Le plan d'aménagement local de notre commune a été approuvé en décembre 2006. La modification en 2008 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC) impose aux communes du canton une adaptation partielle de leurs plans d'aménagement local et tout spécialement du plan d'affectation des zones et du règlement communal d'urbanisme. Le délai fixé par la Direction de l'Aménagement de l'Environnement et des Constructions (DAEC) pour cette adaptation est fixé au 31 décembre 2014.

Afin de réaliser ce travail, le Conseil communal a procédé à plusieurs appels d'offres à des bureaux travaillant dans le canton. C'est finalement le bureau Urbasol SA à Givisiez qui a été mandaté pour ce travail.

Le Conseil communal et la Commission d'aménagement du territoire vont, avec l'aide du bureau d'urbanisme, établir les adaptations nécessaires. Compte tenu de la nouvelle Loi fédérale sur l'aménagement du territoire, votée le 3 mars 2013, aucune nouvelle mise en zone ne pourra, en principe, être effectuée dans le cadre de cette modification partielle.

Le Conseil communal vous informera au fur et à mesure de l'avancement des études.

LA VIE LOCALE

Vide grenier

Le vide grenier du village d'Echarlens **aura lieu**
le dimanche 4 mai 2014
 sur la place du village (Restaurant de la Croix-Verte)

Personne de contact : Madame Patricia Gremion-Schmidt
 ☎ 078 822 85 91



Naissances

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents de :



Olivia Pugin	née le 08.12.2013	Fille de Frédéric et Florence
Marie Ropraz	née le 27.12.2013	Fille d'Olivier et Laetitia
Olivia Gremion	née le 14.01.2014	Fille de Nicolas et Mylène
Mattéo Zani	né le 16.02.2014	Fils d'Eric et Marielle

Décès

Un décès a endeuillé une famille à Echarlens.

Qu'elle trouve ici l'expression de la sympathie de toute la population.



Laure Dupont

décédée le 12 février 2014 à l'âge de 83 ans

LES INFOS TECHNIQUES

Construction de piscine hors sol

Avec l'entrée en vigueur de la LATeC et du ReLATeC, les piscines privées comme les spas et les jacuzzis sont considérés comme des objets de minime importance.



Par conséquent, et conformément aux articles 139 LATeC et 85 ReLATeC, ils sont soumis à l'obligation d'un permis de construire selon la procédure simplifiée. La compétence pour délivrer les permis de construire appartient dans ce cas au Conseil communal.

Pour les piscines privées, les spas et les jacuzzis (quelles que soient leurs dimensions ou leurs caractéristiques), le Service de l'environnement (Sen) a édicté des directives précisant clairement les conditions à respecter pour ce genre de construction

http://www.fr.ch/sen/files/pdf20/directive_piscine_f1.pdf

Conformément à l'article 186 LATeC, il appartient à l'Autorité communale de veiller au respect des conditions dans ces prescriptions.

Changement de locataires – obligation de renseigner

Conformément à la loi du 16 novembre 2009 modifiant la loi sur le contrôle des habitants, nous vous informons que **les propriétaires** sont tenus d'informer le secrétariat communal des locataires qui arrivent ou qui quittent leur logement.

Fuites d'eau

Nous demandons à chaque citoyen d'être attentif, dans les moments tranquilles, sur les sifflements ou bruits de fuite d'eau, sur leur propriété et dans leur bâtiment. Il est aussi conseillé de suivre sa consommation d'eau en vérifiant régulièrement le compteur.



En cas de suspicion, en informer l'administration communale qui aidera à élucider l'origine et l'importance de l'éventuelle fuite d'eau par des techniques de détection éprouvée.

Nous vous remercions par avance de votre collaboration.

Sentier des Légendes

Nous vous avisons que des travaux d'entretien seront entrepris par la PCi **du 12 au 16 mai 2014** sur le sentier de la Sionge et après les escaliers du point de vue aux Joux d'Everdes.

CERCLE SCOLAIRE ECHARLENS - MARSENS



Le cercle scolaire Echarlens - Marsens met au concours des postes de

Conducteurs/trices de bus scolaire

Profil recherché

- détenteur d'un permis de conduire D1 (3,5t) ; 106
- (possibilité de suivre formation pour conducteur de bus)
- disponible
- contact aisé avec les enfants
- sens des responsabilités

Conditions générales

- flexibilité dans les horaires
- traitement selon tarif communal en vigueur
- entrée en fonction à convenir

Contact :

Administration communale, 026 915 18 44

Les offres de services, accompagnées d'un curriculum vitae, doivent être adressées auprès de l'Administration communale de Marsens, Route des Gattes 16, case postale 32, 1633 Marsens.

Police cantonale – attestation de perte

Suite à la modification de l'ordonnance sur les émoluments de la Police cantonale, toutes attestations pour perte de pièce de légitimation, sinistres véhicules, animal ou autres sont soumises à **un émolument de CHF 35.00 à partir du 1^{er} février 2014.**

Une plante toxique dans notre région : Sénéçon jacobée

Cette espèce est très répandue aux bords des champs, dans les prairies, dans les gazons maigres et dans les mégaphorbiées. Elle est originaire des plaines jusqu'aux montagnes de moyenne altitude des régions tempérées d'Europe et d'Asie. Il s'agit donc d'une plante indigène.

Paysans et propriétaires de chevaux redoutent cette espèce dont toutes les parties de la plante contiennent des alcaloïdes pyrrolizidiniques, toxiques pour le foie. Leur contenu dans les fleurs peut atteindre jusqu'au double de leur teneur dans le reste de la plante. Le Sénéçon jacobée est vénéneux pour les chevaux et les bovins. Les moutons et les chèvres y sont moins sensibles. Toutefois l'absorption de grandes quantités (deux à quatre kilos par kilo corporel) peut entraîner la mort de l'animal.



Afin d'éviter tous problèmes, nous demandons à toutes les personnes concernées d'être particulièrement attentives à la présence de cette plante.

Seul moyen de lutte : le déracinement avant mise en graine. Le sénéçon jacobée fleurit l'été.

Aussi, afin d'éradiquer la propagation de cette plante, il vous appartient de l'arracher et de la déposer dans la benne mise à votre disposition à la déchetterie communale. (à côté de la benne à déchets compostables).

Nous vous en remercions.

Journée internationale de la forêt



A l'occasion de la Journée internationale de la forêt du 21 mars ou simplement pour marquer le début du printemps, nous vous proposons un mots-croisés sur le thème de la forêt, accompagné d'un concours ouvert jusqu'au 30 mai 2014. Bonne chance!

Le mots-croisés peut être téléchargé gratuitement sur le site de notre campagne «Nos forêts. Une richesse pour tous.»: <http://www.foret.ch/topic15832.html>. Le site sera régulièrement alimenté d'autres informations en rapport avec la Journée de la forêt et l'utilisation du bois suisse. Les informations de base sont déjà en place: <http://www.foret.ch/topic9587.html>



les Ligues de santé

du canton de Fribourg

Tél. 026 426 02 66

Ligue contre le cancer | diabète fribourg | Ligue pulmonaire | CIPRET Centre de prévention du tabagisme | Centre de dépistage du cancer du sein | Registre des tumeurs | Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo

Nos différentes associations assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans nos lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Estavayer-le-Lac et Morat. Contactez-nous.

Ligue fribourgeoise contre le cancer



- Aide et soutien aux malades du cancer et à leurs proches
- Activités d'information et de prévention
- Registre des tumeurs
- info@liguecancer-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 426 02 90

diabètefribourg



- Enseignement infirmier, diététique, soins et conseils pour les personnes diabétiques
- Activités d'information et de prévention
- info@diabetefribourg.ch – www.diabetefribourg.ch
- Tél. 026 426 02 80

Ligue pulmonaire fribourgeoise



- Soins, conseils et soutien pour les malades respiratoires
- Remise des appareils respiratoires
- Activités d'information et de prévention
- info@liguepulmonaire-fr.ch – www.liguepulmonaire-fr.ch
- Tél. 026 426 02 70

CIPRET Centre de prévention du tabagisme



- Campagnes de prévention, aide à l'arrêt
- info@cipretfribourg.ch – www.cipretfribourg.ch
- Tél. 026 425 54 10

Centre de dépistage du cancer du sein



- La mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans
- Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein
- depistage@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 425 54 00

Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo



- Soutien, orientation et conseil lors de situations de maladies graves, pour les personnes concernées, les bénévoles et les professionnels.
- voltigo@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 426 00 00

Information – prévention



- Espace information-prévention au Quadrant avec programme d'activité
- Programme « santé en entreprise »
- info@liguessante-fr.ch – www.liguessante-fr.ch
- Tél. 026 426 02 66